



Assemblée générale

Distr. générale
21 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 45 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social

L'administration publique et le développement

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Conformément à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/34 du 30 novembre 2005 et pour donner suite aux rapports qu'il a présentés précédemment en 2002, 2003, 2004 et 2006 (A/57/262-E/2002/82, A/58/152, A/59/346 et A/60/114), le Secrétaire général fait le point sur l'application de la résolution 60/34 dans le présent rapport. Ce rapport a été établi à partir d'une analyse des travaux de fond du Comité d'experts de l'administration publique et des activités menées récemment par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement (Département des affaires économiques et sociales). Il a également été tenu compte des contributions des entités des Nations Unies appartenant au Groupe thématique de la gouvernance et du renforcement des institutions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont on a sollicité l'opinion. Les conclusions du septième Forum mondial « Réinventer l'État » y sont aussi présentées.

* A/62/150.

** Étant donné l'importance du présent document, des consultations poussées avec diverses organisations et parties prenantes ont été organisées. C'est la raison pour laquelle il est présenté avec du retard.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Administration publique, gouvernance et développement	6–8	4
III. Activités les plus notables des organismes des Nations Unies	9–25	5
IV. Rapport du septième Forum mondial « Réinventer l'État »	26–36	10
V. Conclusions	37–43	12
Annexes		
I. Prix Champion du service public décernés en 2007		15
II. Déclaration de Vienne sur le développement de la confiance dans l'État, adoptée lors du septième Forum mondial « Réinventer l'État », tenu à l'Office des Nations Unies à Vienne, du 26 au 29 juin 2007		18

I. Introduction

1. À la reprise de sa cinquantième session, l'Assemblée générale a souligné l'importance de l'administration publique dans le développement et réaffirmé que c'était le rôle du Secrétariat d'aider les États Membres qui lui en faisaient la demande à renforcer leur administration publique. L'Assemblée générale a donné pour mandat au Secrétariat, en décembre 1948, de mener des activités pour aider les États Membres à renforcer leurs capacités administratives [voir résolution 246 (III)]. À la reprise de sa cinquantième session, l'Assemblée a également recommandé que le Secrétaire général prenne des mesures appropriées afin d'assurer au mieux la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique et du développement (résolution 50/225, par. 18). À la suite de cette session, le Secrétaire général a présenté un rapport sur l'application de la résolution 50/225 (voir A/53/173-E/1998/87).

2. Depuis lors, l'Assemblée générale a examiné les faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'administration publique à sa cinquante-troisième session et de sa cinquante-sixième à sa soixantième session (voir les résolutions 53/201, 56/213, 57/277, 58/231, 59/55 et 60/34).

3. À sa soixantième session, l'Assemblée générale a souligné que la bonne gouvernance et une administration publique responsable et transparente, aux échelons national et international, contribueraient à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 60/34, par. 2). Elle a prié le Secrétaire général de continuer à faciliter, par l'entremise du Réseau d'information en ligne de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration et les finances publiques, la diffusion de l'information, des connaissances et des bonnes pratiques en matière d'administration publique (ibid., par. 8). Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution 60/34 et sur les conclusions du septième Forum mondial « Réinventer l'État » (ibid., par. 14).

4. Le présent rapport fait fond sur celui qui a été présenté précédemment à la soixantième session sur les réformes adoptées par les États Membres au cours des 10 années précédentes dans le domaine de l'administration publique (A/60/114). Le Secrétariat avait alors demandé aux États Membres, aux commissions régionales des Nations Unies et aux organisations régionales d'administration publique de répondre à ses questions sur toute une série de mesures de revitalisation des administrations publiques. Le rapport offrait un instantané des efforts de revitalisation et de réforme entrepris aux niveaux régional et international. Il mettait aussi en lumière les problèmes rencontrés par les administrations publiques lorsqu'elles adoptaient différents types de mesures innovantes de renforcement des capacités.

5. Le présent rapport a été établi à partir d'une analyse des travaux de fond du Comité d'experts de l'administration publique et des activités récentes de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, du Département des affaires économiques et sociales. C'est la Division qui est chargée d'appliquer le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies et qui fait office de centre de liaison du Groupe thématique de la gouvernance et du renforcement des institutions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Elle intègre également les contributions des différents organismes des Nations Unies appartenant à ce groupe, auxquels on a demandé d'indiquer quels étaient, selon eux, les principaux facteurs dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique qui pouvaient

permettre d'atteindre plus facilement les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus au niveau international, ainsi que de décrire les activités qu'ils avaient pu mener avec succès pour promouvoir ou renforcer les capacités de l'État dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) font partie des organismes des Nations Unies qui ont apporté leur contribution à l'établissement du présent rapport¹.

II. Administration publique, gouvernance et développement

6. À la reprise de sa cinquantième session, l'Assemblée générale a estimé qu'il était indispensable de faire en sorte que les systèmes d'administration publique soient bien conçus, efficaces, bien équipés et dotés de capacités et de moyens appropriés, à l'appui de toutes les phases du développement, et en cherchant à favoriser la participation de tous à l'ensemble des domaines d'activité du secteur public (résolution 50/225, par. 7). Elle s'est aussi dite consciente de l'importance des grandes conférences des Nations Unies et a demandé instamment que soient mis en place les moyens permettant à l'administration publique de s'acquitter des obligations convenues de manière efficace et coordonnée (ibid., par. 10).

7. À l'heure actuelle, les grands défis en matière de développement que les États Membres doivent relever ont trait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies aide les États Membres à renforcer la gouvernance et l'administration publique pour qu'ils puissent atteindre ces objectifs et respecter les autres engagements qu'ils ont pris sur le plan international ou à titre individuel en matière de développement. Huit ans avant l'échéance de 2015, de nombreux pays ont accompli des progrès satisfaisants, mais d'autres connaissent des difficultés. Par-delà le caractère limité des ressources disponibles et le fait que le régime commercial international n'a pas pleinement intégré toutes les économies, nombre des problèmes rencontrés en matière de développement s'expliquent en partie par les failles de l'administration publique et des systèmes de gouvernance et l'insuffisance des capacités de l'État².

8. Fort des conseils qui lui sont prodigués par le Comité d'experts de l'administration publique et les autres organismes des Nations Unies compétents, le Département des affaires économiques et sociales s'emploie à aider les États Membres à surmonter leurs déficiences, comme il en a reçu le mandat.

¹ Tant au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur, il existe beaucoup d'organisations en dehors du Groupe thématique de la gouvernance et du renforcement des institutions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui s'efforcent de promouvoir le renforcement des capacités des États en matière de gouvernance et d'administration publique. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) s'occupe beaucoup des questions de décentralisation, de gouvernance locale et d'offre de services. La Banque mondiale, qui s'emploie à renforcer les capacités des États dans divers secteurs, a aussi mis au point des indicateurs clefs sur la gouvernance.

² *Governance for the Millenium Development Goals : Core Issues and Good Practices* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 07.II.H.2).

Conformément à la demande que l'Assemblée générale a faite au Secrétaire général d'assurer au mieux la coordination des activités, les organismes se consultent autant que possible dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour aider les États Membres à procéder à des réformes en ce qui concerne la gouvernance et l'administration publique. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales est à ce titre un mécanisme de coordination qui permet d'organiser régulièrement des consultations. Lorsque le Département leur a demandé de recenser les principaux facteurs dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique qui pourraient permettre d'atteindre plus facilement les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus au niveau international, les membres du Groupe thématique de la gouvernance et du renforcement des institutions sont tombés d'accord sur un certain nombre de thèmes, à savoir notamment le respect des droits de l'homme; l'état de droit et la gouvernance; la gouvernance participative et l'engagement de la société civile; la participation citoyenne aux efforts visant à obliger les autorités publiques à rendre des comptes; le professionnalisme et les compétences dans la fonction publique; l'élaboration de politiques et les capacités de coordination des activités dans les secteurs économiques et sociaux; l'offre de services et l'accès à ces services; la mobilisation des ressources, la conclusion de partenariats entre secteurs public et privé et la gestion des finances, les gains d'efficacité et les capacités de suivi; l'intégrité, la transparence, la définition des responsabilités et les contrôles internes et externes; et la mise à profit des technologies au niveau gouvernemental et dans la gestion des savoirs. Les membres du Groupe ont aussi décrit leurs activités dans tous ces domaines, dont on trouvera un résumé ci-dessous à la section III.

III. Activités les plus notables des organismes des Nations Unies³

9. Parmi les organismes des Nations Unies qui s'efforcent de promouvoir le respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme se distingue par ses activités. Il travaille en étroite collaboration avec les États Membres pour promouvoir la conformité du droit interne, des politiques et pratiques nationales aux normes relatives aux droits de l'homme et à la justice. Il fournit des informations et une analyse juridique, détermine en quoi le droit interne reste en deçà des normes internationales établies, conseille les États Membres sur les réformes législatives et l'aménagement des politiques à entreprendre, et fournit les outils méthodologiques et la formation nécessaires au renforcement des capacités nationales. Le Haut-Commissariat a institué un Groupe des objectifs du Millénaire pour le développement et du droit au développement, qui est chargé, notamment, d'intégrer les questions de développement dans ses stratégies de collaboration avec les pays.

10. En 2006, le Haut-Commissariat a publié un manuel qui traite des questions courantes au sujet de la coopération au développement fondée sur les droits de l'homme. En 2007, Il a distribué le « projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme : les droits des pauvres » aux organisations internationales concernées, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies. Il a en outre publié cinq outils d'apprentissage consacrés à « l'état de droit », qui portent sur : l'état des lieux du secteur de la justice, les commissions de vérité,

³ Les activités sont présentées par thèmes abordés plutôt que par organismes.

les initiatives de poursuite, le contrôle de sécurité et la surveillance des systèmes juridiques. Par ailleurs, dans son Plan d'action pour 2005-2007, le Haut-Commissariat a désigné les déficits démocratiques comme l'un des principaux obstacles à la pleine réalisation des droits de l'homme. Tout en soulignant l'importance de la démocratie dans la construction d'un monde plus sûr et plus prospère, le Plan a jeté les bases d'un cadre stratégique visant à donner effet aux principes démocratiques et à remédier aux déficits démocratiques.

11. Le Département des affaires économiques et sociales a accompli un travail considérable sur la gouvernance participative. Afin d'approfondir sa compréhension des questions nouvelles de gouvernance et d'administration publique, le Comité d'experts de l'administration publique de l'ONU a consacré sa sixième session, en 2007, à la gouvernance participative. Les débats ont notamment porté sur l'institution de pratiques de gouvernance participative dans l'élaboration des politiques, la prestation de services, l'établissement des budgets et le contrôle de la transparence. Le Comité a conclu que i) l'importance de la participation des citoyens dans l'administration publique avait été reconnue, en particulier dans l'application de politiques et de programmes publics transparents et justes; ii) une bonne compréhension des questions institutionnelles, méthodologiques et de renforcement des capacités afférentes à la gouvernance participative était nécessaire au succès de ces pratiques; et iii) la collecte systématique d'informations sur la gouvernance participative était importante pour la coopération Sud-Sud. Les questions débattues et les leçons tirées ont été présentées dans le Rapport du Comité⁴, dans une note de synthèse qui sera communiquée aux États Membres, et dans le *World Public Sector Report* de 2007 sur cette question.

12. Les activités du PNUD relatives au secteur public sont fondées sur les grands principes et les institutions de la gouvernance démocratique. Les voix des jeunes, des femmes, des pauvres et des peuples autochtones sont intégrées dans l'approche multipartite du PNUD. Le développement des capacités locales en vue du dialogue entraîne un soutien des réformes plus important que celui résultant d'initiatives dirigées par des experts. Les programmes du PNUD encouragent la gouvernance participative et la participation de la société civile dans la réforme de l'administration publique, y compris les réformes juridiques et institutionnelles favorisant la transparence et la pleine participation dans les activités gouvernementales.

13. Les interventions du PNUD dans les réformes du secteur public concernent tous les niveaux de la gouvernance : national, régional et local ou communautaire. En abordant la décentralisation et les capacités de l'administration locale, les activités sont orientées vers les résultats et comprennent un programme de réformes des salaires et des mesures d'incitation des compressions des effectifs, des systèmes de suivi du comportement professionnel, et la rationalisation et la réorganisation des structures administratives et judiciaires de base. Une aide est fournie pour renforcer la capacité des structures d'administration locale en tissant des liens entre les acteurs de la gouvernance locale et en développant les compétences locales en matière d'administration, de fiscalité et de planification. La décentralisation des politiques, la création de revenus et la prestation de services font l'objet d'un appui à travers le renforcement des infrastructures et des mécanismes pour la fourniture des services.

⁴ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 24 (E/2007/44-E.C/16/2007/6).*

14. La promotion du professionnalisme des administrations des États Membres et le renforcement de leur capacité est une activité de base du PNUD en matière d'administration publique et de finances, qui est actuellement exécutée par le Département des affaires économiques et sociales. Un bon exemple d'activité promotionnelle est le concours annuel pour les prix Champion du service public décernés par l'ONU. Ces prix constituent la distinction internationale la plus prestigieuse reconnaissant l'excellence du service public. Ils récompensent des réalisations et contributions innovantes des institutions du service public pour une administration publique plus efficace et plus ouverte dans tous les pays. Les lauréats des prix Champion du service public décernés par l'ONU sont célébrés chaque année au Siège de l'Organisation le 23 juin et ils sont invités à participer à la cérémonie. Depuis la première cérémonie des prix en 2003, l'ONU a enregistré un nombre croissant de candidatures venant du monde entier.

15. Les organismes et organes publics nationaux et infranationaux peuvent tous participer, de même que les partenariats établis entre les secteurs publics et privés et les organisations fournissant des services publics au titre de l'externalisation. Les prix Champion du service public décernés par l'ONU tiennent compte d'une répartition géographique en cinq régions. Afin d'assurer la participation de pays avec des niveaux de développement et de revenu variés, les cinq régions suivantes ont été constituées : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Asie occidentale, et Europe et Amérique du Nord. La proposition de participation doit émaner d'une entité autre que celle dont la candidature est présentée et les candidatures personnelles ne sont pas admises. Parmi les candidats admis à concourir figurent notamment les départements ministériels, les organismes gouvernementaux, les universités, les organisations non gouvernementales, les organisations et associations professionnelles. En 2007, les prix Champion du service public ont été décernés par l'ONU dans trois catégories : i) l'amélioration de la transparence, du sens des responsabilités et de la faculté d'adaptation dans le service public; ii) l'amélioration de la fourniture de services; et iii) l'encouragement de la participation à la prise de décisions au moyen de mécanismes innovants (notamment les technologies de l'information et de la communication, l'établissement concerté du budget, l'implication des citoyens dans l'audit et la surveillance sociales). On trouvera à l'annexe I une liste des lauréats et des finalistes en 2007.

16. De plus, le Département des affaires économiques et sociales a appuyé l'élaboration de deux chartes régionales de la fonction publique: la *Charte de la fonction publique en Afrique*, adoptée en 2001 (voir A/56/63, annexe II) et la Charte ibéro-américaine de la fonction publique, adoptée en 2003 (voir A/58/93, annexe II). Outils de référence, les chartes contiennent les principes fondamentaux de l'administration publique auxquels les pays signataires peuvent librement conformer leurs lois, règlements, institutions et pratiques dans le service public.

17. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a soutenu l'élaboration de politiques et le renforcement de la coordination des capacités dans les secteurs économiques et sociaux des pays africains. En accord avec sa vision et son analyse concernant la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Bureau surveille la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et fait rapport. L'Afrique continue de subir plus que son lot des épreuves dont conflits, pauvreté et maladie sont synonymes. En outre, la région accuse un retard par rapport aux autres pays en développement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Mécanisme

d'évaluation est un élément clef du NEPAD conçu pour étudier certains domaines de la gouvernance dans les pays africains. C'est un instrument mutuellement accepté auquel les États membres de l'Union africaine ont adhéré librement, en tant qu'outil africain d'autocontrôle, d'évaluation et d'apprentissage entre pairs. Le Mécanisme est fondamental pour la mise en œuvre des priorités politiques et économiques du NEPAD et du gouvernement d'entreprise; c'est une pièce maîtresse du renforcement de la maîtrise africaine du NEPAD et un moyen permettant d'attirer l'appui des partenaires au développement.

18. Afin d'améliorer la fourniture des services et l'accès à ces services, le PNUD collabore avec les gouvernements partenaires en réalisant des évaluations fonctionnelles, en formulant des recommandations de politique générale et en assurant des formations. Afin d'orienter les services vers les groupes mal desservis, les questions relatives aux inégalités entre les sexes, au VIH et aux droits de l'homme occupent une place centrale dans la mise en valeur des ressources humaines. Les pratiques optimales du PNUD dans ce domaine comprennent des partenariats multidonateurs pour la réforme et se fondent sur une approche régionale en vue de créer une culture de coopération et de promouvoir le partage d'informations afin de garantir l'intégrité des fonctionnaires, de faciliter la réforme du cadre réglementaire et d'assurer la fourniture des services et la gestion des finances publiques.

19. Pour appuyer les États membres par une amélioration de la mobilisation des ressources, du partenariat entre les secteurs public et privé et la gestion des finances, la CEA soutient la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises ainsi que l'efficacité institutionnelle. Cela vise à combler les lacunes en matière de gouvernance institutionnelle révélées dans les rapports sur la gouvernance par pays contenus dans le *Rapport sur la gouvernance en Afrique (2005)*⁵. Ses activités couvrent également la promotion et l'encouragement des partenariats des secteurs public et privé et le dialogue entre États membres. Par ailleurs, la CEA étudie l'incidence de la corruption sur le développement (cette analyse devant servir d'outil de sensibilisation), élabore des programmes de formation et organise des ateliers sur la corruption à l'intention des parties prenantes intéressées, dont les organisations de la société civile, les responsables politiques, les autorités judiciaires, les responsables gouvernementaux, les institutions chargées de la passation des marchés, et les écoles. Cela permet un partage des meilleures pratiques et données d'expérience des pays développés et des pays en développement et souligne les méfaits de la corruption sur la lutte contre la pauvreté, ainsi que le rôle déterminant d'un appareil judiciaire indépendant et des associations de surveillance et d'alerte. Ainsi, la CEA a mis au point des modules de formation portant sur le cadre de dépenses à moyen terme destinés aux parlementaires pour affermir leur rôle dans le contrôle des procédures de budgétisation. Les modules ont été appliqués au niveau sous-régional en 2006.

20. Lorsque les institutions nationales ne parviennent pas à obtenir de bons résultats dans certains secteurs, le PNUD s'applique à favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé en vue d'améliorer la formulation des politiques et d'assurer une utilisation optimale des ressources. La participation des acteurs locaux et des médias dans le processus de changement est de nature à susciter un soutien

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : 05.II.K.7.

interne et externe. C'est également un moyen de pousser à la réforme et d'exercer un contrôle.

21. Pour appuyer l'amélioration de la productivité et du contrôle, les programmes du PNUD sont axés sur la réforme des procédures gouvernementales et des institutions en vue d'accroître l'efficacité, la responsabilité financière et la productivité de façon à satisfaire les besoins de développement économique et social. Les nouveaux outils introduits, tels que les systèmes de suivi de la gestion, se sont révélés bénéfiques pour les services de santé, d'éducation et de protection sociale, ainsi que pour les administrations fiscale et douanière, et ils ont conduit à une plus grande transparence dans la gestion des fonds d'assistance technique. L'action du PNUD comporte un volet formation au renforcement des capacités, à l'évaluation des pratiques gouvernementales et à l'élaboration de systèmes de contrôle, qui fournit des données sur la fourniture de services et la réceptivité et permet de les confronter aux normes, ainsi que des recommandations aux fins de réformes et des éléments de comparaison avec les prestataires de services d'autres pays.

22. Le Département des affaires économiques et sociales soutient de nombreuses initiatives portant sur l'intégrité, la transparence et la responsabilité, ainsi que les contrôles internes et externes. En 2006, le Département a appuyé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux fins de la rédaction du guide technique sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, le premier instrument juridique contraignant et mondial consacré à la corruption. La Convention innove par ses dispositions relatives au recouvrement des avoirs et à la prévention. Ces innovations font qu'une grande partie de la Convention vise à promouvoir la coopération internationale par des mesures spécifiques comme l'extradition et l'entraide judiciaire. Elle reconnaît aussi que la lutte contre la corruption ne se limite pas aux poursuites pénales, mais couvre un large éventail de mesures préventives au niveau national, préconisant une harmonisation des mesures anticorruption transfrontières. Pour aider les États Membres à structurer ces dispositions préventives, des guides législatif et technique ont été établis par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime avec le concours d'autres partenaires.

23. L'utilisation des TIC pour une administration en ligne compte parmi les quatre principaux domaines d'activité du Département des affaires économiques et sociales. Celui-ci mène des recherches et des analyses de politiques sur l'utilisation des TIC dans l'administration, qui font l'objet de publications en série, telles que le *Recueil des pratiques novatrices et de l'expérience acquise en matière d'administration mobile ou électronique* et le *Rapport portant enquête de l'ONU sur l'informatisation et la mobilité des services publics dans le monde*. Le Département publie aussi des rapports spécialisés tels que *Comprendre les sociétés de savoir*⁶, paru en 2005. Outre ses analyses dans le domaine, le Département s'implique dans des projets de coopération technique tels que le Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement et divers projets d'administration en ligne à Belize, en Jamaïque, au Lesotho, au Maroc, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les Grenadines.

24. Outre qu'il dispense des conseils aux États Membres, le Département applique lui-même les TIC à son réseau mondial de partenaires, notamment le Réseau

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.II.C.1.

d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, dont l'adresse électronique est la suivante : www.unpan.org. Le Réseau est actuellement mis à jour en vue de répondre aux besoins et souhaits particuliers des usagers du portail. Lorsque cette mise à jour sera complète, le dispositif actuel sera remplacé par un système de navigation plus performant dont les fonctionnalités seront enrichies par de meilleurs outils donnant accès à l'information grâce à des éléments plus interactifs, facilitant le dialogue entre usagers, et à des outils de gestion plus commodes pour ceux qui fournissent des informations. La réputation du portail n'est plus à faire, il figure parmi les sites Web les plus visités du Département.

25. Outre les activités dont il a été question plus haut, le Département apporte son soutien au Forum mondial « Réinventer l'État ». Il s'agit de la plus grande conférence d'ampleur mondiale sur la gouvernance et l'administration publique, appuyée par les Nations Unies. L'Assemblée générale, dans sa résolution 57/277, a invité le Secrétariat à assurer son appui au Forum. Comme l'Assemblée l'a demandé, il est rendu compte ci-après, dans la section IV, des résultats du septième Forum, qui a eu lieu en juin 2007.

IV. Rapport du septième Forum mondial « Réinventer l'État »

26. Du 26 au 29 juin 2007, l'Organisation des Nations Unies a accueilli, en partenariat avec l'Autriche, le septième Forum mondial « Réinventer l'État », qui s'est déroulé à l'Office des Nations Unies à Vienne, autour du thème « Inspirer confiance dans l'État ».

27. La confiance dans l'État est au centre de l'aspiration à un monde de paix et de bien-être. La bonne gouvernance et une administration publique sont essentielles pour promouvoir la confiance dans l'État, et la communauté internationale y attache une importance croissante et les considère comme indispensables à la réalisation de toute une série d'objectifs relatifs aux politiques nationales et internationales, notamment des objectifs inscrits dans le programme de développement international. Fondement des choix politiques efficaces et de leur mise en œuvre, la bonne gouvernance est une condition nécessaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le rapport sur le Projet objectifs du Millénaire intitulé « *Investir dans le développement : un plan pratique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement* » présenté au Secrétaire général, l'investissement dans la gouvernance et l'administration publique a ainsi été fortement préconisé.

28. Dans le cadre des préparatifs du septième Forum mondial, le Département des affaires économiques et sociales a organisé, en coopération avec les partenaires du développement, huit forums régionaux sur le thème « Réinventer l'État », à Nadi (Fidji), pour les îles du Pacifique; à Séoul, pour l'Asie; à Addis-Abeba, pour l'Afrique; à Brasilia, pour l'Amérique latine et les Caraïbes; à Saint-Petersbourg (Fédération du Russie), pour l'Europe orientale et les pays de la Fédération des États indépendants; à Rome, pour l'Europe occidentale; à Bridgetown, pour la région des Caraïbes; et à Doubaï, pour la région des États arabes. Les conclusions et les recommandations formulées à l'issue de ces forums ont été présentées à Vienne.

29. Le septième Forum mondial a promu la gouvernance et l'administration publique de diverses manières. Sept séances plénières ont été organisées, parallèlement à sept ateliers de développement des capacités consacrés à différents

aspects de la redynamisation de la gouvernance et de l'administration, facteur de confiance en l'État. Hauts responsables de l'administration et représentants de la société civile et du secteur privé ont ainsi eu l'occasion d'examiner des questions fondamentales relatives au renforcement d'une gouvernance et d'une administration publique saines pour favoriser la confiance en l'État et concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement; de présenter les expériences de divers pays en matière de réinvention de l'État et de réfléchir au cadre dans lequel pourraient s'inscrire les innovations à introduire en matière de gouvernance et d'administration publique, et à la stratégie à adopter; et de préconiser la coopération entre l'État, le secteur privé et les organisations de la société civile pour améliorer la qualité de la gouvernance aux niveaux national et local.

30. Quelque 2 000 personnes, originaires de 160 pays, ont participé au Forum, y compris des ministres, des hauts fonctionnaires, des parlementaires, des maires et des représentants de la société civile et du secteur privé. L'ONU était représentée par la Vice-Secrétaire générale.

31. Le Forum a été organisé dans le cadre d'un partenariat à l'échelle du système des Nations Unies, dirigé par le Département des affaires économiques et sociales. Des orateurs de renommée mondiale ont présenté des approches et des idées nouvelles visant à renforcer la confiance dans l'État en réformant le secteur public, en privilégiant la prestation de services et l'accès à ces services, en garantissant la légitimité de l'État et en améliorant l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Ils ont également examiné des questions liées à l'appui à la participation effective de la société civile, en rapprochant l'État du citoyen, en encourageant les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, et en mobilisant l'intérêt constructif de médias libres.

32. Les séances plénières ont été organisées par l'ONU tandis que les ateliers sur le renforcement des capacités l'ont été par le Groupe des partenaires institutionnels, composé d'organismes et de programmes du système des Nations Unies et d'organisations extérieures. Le Groupe des partenaires institutionnels du septième Forum mondial comptait parmi ses membres le Département des affaires économiques et sociales; le Programme des Nations Unies pour le développement; le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC); la Banque mondiale; le Ministère de l'administration publique et de l'intérieur de la République de Corée; le Ministère italien de l'administration publique; la Community Engagement Alliance du Gouvernement de l'État de Queensland (Australie); l'Université Kyung Hee (République de Corée); l'International Budget Project; l'Africa Governance Institute; l'Ash Institute for Democratic Governance and Innovation de la Kennedy School of Government (Université Harvard); le Centre d'étude et de formation Formez; l'Union interparlementaire (UIP); l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale; l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques; l'Organisation de coopération et de développement économiques; Transparency International; et l'Alliance mondiale pour la participation des citoyens.

33. Les sept ateliers de développement des capacités organisés parallèlement aux séances plénières ont permis à certaines institutions d'échanger des outils et des méthodes visant à améliorer la gouvernance et à renforcer la confiance dans l'État. Ces ateliers ont également permis à de hauts responsables d'échanger des informations sur leurs mesures novatrices, leurs bonnes pratiques et les obstacles

rencontrés dans la conception et l'exécution des programmes de réforme de la gouvernance. Le site Web du Forum mondial offre aux États Membres des informations sur les ressources disponibles à l'échelle de la planète. Le Département des affaires économiques et sociales a élaboré une série en six volumes consacrée au thème de la réinvention de la gouvernance de l'État (Government Reinvention Series), disponible sur le site Web, qui a également été lancée à l'occasion du Forum mondial. La Journée des Nations Unies pour la fonction publique a été célébrée pendant le Forum. La Vice-Secrétaire générale a remis à 16 lauréats le prix Champion du service public décerné par l'ONU.

34. Les participants ont pu entendre les exposés thématiques de 35 orateurs de renommée mondiale, parmi lesquels d'anciens chefs d'État et des experts de réputation internationale. Les orateurs des séances plénières ont présenté des approches et des mesures novatrices destinées à inspirer confiance dans l'État en réformant le secteur public, en privilégiant la prestation de services et l'accès à ces services, en garantissant la légitimité de l'État et en améliorant l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

35. Des réunions spéciales ont été organisées avant l'ouverture du Forum mondial pour mettre à profit cette occasion. Alors que le Forum mondial réunissait des acteurs particuliers responsables de la gouvernance, les réunions spéciales ont rassemblé différents acteurs responsables de la gouvernance pour examiner leurs rôles particuliers dans la bonne gouvernance et les réformes de l'administration publique. Ont ainsi été organisés : une table ronde ministérielle; un forum de maires; une table ronde de parlementaires, à l'initiative de l'Union interparlementaire; une réunion de responsables d'instituts de la fonction publique; une réunion du Réseau d'information en ligne de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration et les finances publiques; et une séance de travail du Réseau d'Innovateurs en gouvernance dans la région méditerranéenne.

36. La Déclaration de Vienne sur le développement de la confiance dans l'État, publiée à l'issue du Forum figure à l'annexe II du présent rapport.

V. Conclusions

37. À la demande de l'Assemblée générale, le présent rapport a privilégié l'application de la résolution 60/34. On y a mis en évidence les activités que les organismes des Nations Unies ont menées pour aider les États Membres à déterminer les principaux facteurs qui, dans l'administration publique et la gouvernance, facilitent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements internationaux en faveur du développement. Il y est également rendu compte des résultats du septième Forum mondial « Réinventer l'État ».

38. Le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies a été conçu pour aider les États Membres à résoudre des questions relatives à l'administration publique dans le contexte du développement. Le soixantième anniversaire de ce programme aura lieu en 2008, et le présent rapport est donc l'occasion de formuler quelques réflexions sur la manière dont cet instrument a contribué à l'étude de l'administration publique et des pratiques connexes dans le contexte du développement.

39. On peut affirmer que l'administration publique a évolué, passant de l'exercice technocratique de pouvoirs délégués et de la gestion des ressources publiques à la coordination et à la gestion d'objectifs communs de gouvernance publique. Elle implique aujourd'hui la facilitation de la participation de tous les groupes sociaux, leur représentation équitable et la conciliation des intérêts. Sensibles à cette tendance, les États Membres ont intégré de nouvelles structures et de nouveaux processus dans leurs administrations publiques, afin de prendre en considération de nouvelles fonctions et d'inclure les nouveaux acteurs qui accompagnent cette croissance. Le Programme d'administration et de finances publiques de l'ONU s'est également adapté à l'évolution des besoins des États Membres, et prévoit l'appui à l'établissement de normes (par exemple, les Chartes de la fonction publique, adoptées en Afrique et en Amérique latine), l'analyse des politiques et des programmes intéressants des domaines depuis longtemps préoccupants (comme la reconstruction après les conflits) et des domaines nouveaux (comme la gouvernance participative), et l'organisation de la coopération technique dans des domaines naissants (comme l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la gestion de l'administration et des connaissances).

40. L'évolution du Programme a constamment été influencée par les tendances se dégageant au niveau mondial et inversement. Parallèlement, le Programme n'a cessé de rappeler le rôle inestimable de l'État dans le développement économique et social. Il a étayé les travaux d'un réseau mondial de spécialistes et de praticiens de l'administration publique, qui existe actuellement en tant que portail du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques; ce réseau est à la fois un partenariat d'institutions à l'échelle mondiale et une plateforme électronique centralisant les informations fournies par ces institutions. Le Forum mondial « Réinventer l'État » est une assemblée mondiale où les membres du réseau et des sous-réseaux peuvent se rencontrer pour débattre de leurs préoccupations les plus récentes. Les prix Champion de la fonction publique décernés par l'ONU récompensent l'excellence et les innovations dans ce domaine.

41. Si aucune institution ne peut s'attribuer le mérite des progrès réalisés par l'administration publique à l'échelle mondiale, il est clair cependant que le Programme a joué un rôle essentiel. Il a été l'une des premières émanations de l'ONU à aider les États Membres à améliorer leur fonctionnement et leur administration.

42. Les mesures relatives à l'administration publique et à la gouvernance peuvent contribuer à des actions plus efficaces et plus concrètes visant à lutter contre la pauvreté et la famine, à garantir l'accès universel à l'enseignement primaire, à émanciper les femmes, à combattre le VIH/sida et les autres maladies infectieuses, à réduire la mortalité des moins de 5 ans, à améliorer la santé maternelle et à assurer la viabilité écologique. Pour atteindre en temps voulu les objectifs du Millénaire pour le développement, il faut certes que l'économie connaisse une croissance soutenue et que les ressources publiques soient distribuées de manière équitable aux populations défavorisées. Pour les rendre plus sûrement réalisables, il faudrait toutefois renforcer l'état de droit, encourager la participation de la société civile, rendre effective la décentralisation, resserrer la coordination des politiques et accroître les capacités en matière de prestation de services, assurer le professionnalisme dans le service public à tous les niveaux, mobiliser et gérer des ressources novatrices, accroître la transparence et le sens de la responsabilité, et recourir stratégiquement aux technologies de l'information et de la communication pour gérer l'État dans une société du savoir.

43. Dans le monde d'aujourd'hui, il est difficile pour nombre d'États, en particulier dans les pays en développement, de tirer profit de la somme des connaissances mondiales dans la mise en œuvre des engagements de la communauté internationale en matière de développement. L'ONU a un rôle essentiel à jouer à cet égard et doit continuer d'aider les États Membres à répondre aux défis de l'administration publique et de la gouvernance dans le contexte du développement. Le Secrétariat continuera de fournir une aide conceptuelle et pratique pour bâtir un consensus international sur les questions de la gouvernance et de l'administration publique. Il contribuera à renforcer le réseau international des acteurs de la gouvernance et de l'administration publique en échangeant des savoirs, en assurant la diffusion électronique des bonnes pratiques par l'intermédiaire du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques et en organisant périodiquement des réunions. Il fournira également une assistance technique spécialisée aux États Membres, à leur demande, grâce à des partenariats renforcés aux fins de résoudre des difficultés particulières. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat s'attachera, en priorité, au cours des prochaines années, à :

a) Analyser en temps réel les facteurs de la gouvernance et de l'administration publique qui influencent et favorisent le développement économique et social;

b) Recueillir, analyser et diffuser les pratiques efficaces en matière de gouvernance et d'administration publique liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements internationaux en matière de développement, en élargissant pour cela la portée du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques;

c) Coordonner les activités des institutions appartenant ou non au système des Nations Unies, grâce aux mécanismes de coordination et aux arrangements de coopération existants, afin de maximiser l'utilité de leurs activités;

d) Utiliser les prix Champion de la fonction publique décernés par l'ONU pour mettre en évidence les innovations en matière de gouvernance et d'administration publique, utiles à la mise en œuvre du programme que la communauté internationale s'est fixé en matière de développement;

e) Commémorer le sixième anniversaire du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies en mettant à l'honneur sa contribution au développement. À cet égard, l'Assemblée générale souhaitera peut-être organiser un débat de fond en 2008 afin de souligner l'importance de la gouvernance et de l'administration publique dans le contexte du développement, et de rappeler que ces principes ont orienté l'action du Programme durant les 60 dernières années.

Annexe I

Prix Champion du service public décernés en 2007**Lauréats et finalistes****Première catégorie****Prix pour l'amélioration de la transparence, de la responsabilisation et de la réceptivité dans la fonction publique**

<i>Région</i>	<i>Statut</i>	<i>Pays</i>	<i>Institution</i>
Afrique	Lauréat	Kenya	Performance Contracts Steering Committee Secretariat Pour « Performance Contracts »
	Finaliste	Maroc	Ministère de la modernisation des secteurs publics (patrimoine-pôle de développement durable) Pour « Portail administratif service-public.ma »
Asie	Lauréat	Singapour	Ministère des finances, Ministère du travail et Conseil du Fonds de prévoyance central de Singapour Pour « Progress Package »
	Lauréat	Inde	Département des technologies de l'information et des communications, Gouvernement de l'Andhra Pradesh Pour le projet « e-Procurement »
	Finaliste	Singapour	Groupe « Pro-Enterprise »
	Finaliste	République de Corée	Korea Agency for Digital Opportunity and Promotion
Europe	Lauréat	Autriche	Chancellerie fédérale d'Autriche Pour la procédure législative en ligne (« e-Law »)
	Finaliste	Autriche	Amt der Oö. Landesregierung
	Finaliste	Slovénie	Ministère de l'administration publique Pour le portail unique « One stop shop for sole traders (e-VEM) »
Amérique latine et Caraïbes	Lauréat	Chili	Dirección de Compras y Contratación Pública
Asie occidentale	Lauréat	Azerbaïdjan	Fonds national pétrolier, Azerbaïdjan Pour l'initiative « Extractive Industries Transparency »
Amérique du Nord et Pacifique	Lauréat	Australie	Commission de la fonction publique australienne Pour « State of the Service Report »

Deuxième catégorie
Prix pour l'amélioration de la prestation des services

<i>Région</i>	<i>Statut</i>	<i>Pays</i>	<i>Institution</i>
Afrique	Lauréat	Afrique du Sud	Municipalité d'e'Thekweni (Durban) Pour le programme d'allégement de la dette pour l'adduction d'eau et l'assainissement à e'Thekweni
	Lauréat	Maroc	Arrondissement d'Agdal, Fès (Maroc) Pour le projet de cybergouvernement « Fès-eGov »
	Finaliste	Afrique du Sud	Municipalité d'e'Thekweni (Durban) Pour « The Hammarsdale Sustainability Project »
	Finaliste	Afrique du Sud	Municipalité d'e'Thekweni (Durban) Pour « Mariannhill Landfill Conservancy »
Asie	Lauréat	République de Corée	Ministère coréen de la justice Pour « Korea Immigration Smart Service (KISS) »
	Finaliste	Singapour	Singapore Health Promotion Board Pour « Excellence in Workplace Health-a health initiative »
	Finaliste	République de Corée	Service du développement des ressources humaines de Corée Pour « National Technical Qualification Testing and Certification »
Asie occidentale	Lauréat	Émirats arabes unis	Dubai Government Excellence Department Pour le programme « Dubai Government Excellence »
	Lauréat	Liban	Ministère libanais des finances Pour le « Service au contribuable »

Troisième catégorie
Prix pour la promotion de la participation aux décisions politiques
par la mise en œuvre de mécanismes novateurs

<i>Région</i>	<i>Statut</i>	<i>Pays</i>	<i>Institution</i>
Europe	Lauréat	Suisse	Office cantonal de la statistique, Direction de la justice et de l'intérieur du canton de Zurich Pour le projet de cybergouvernement intitulé « e-Government (e-voting) »
	Finaliste	Suisse	État de Genève Pour le vote par Internet (« e-voting »)
	Finaliste	Italie	Région de l'Émilie-Romagne Pour « Partecipa.net »
Amérique du Nord et Pacifique	Lauréat	Canada	Entreprise de services pour la collectivité « Tli Cho »

Annexe II

Déclaration de Vienne sur le développement de la confiance dans l'État, adoptée lors du septième Forum mondial « Réinventer l'État », tenu à l'Office des Nations Unies à Vienne, du 26 au 29 juin 2007

Préambule

1. Le septième Forum mondial « Réinventer l'État », organisé par l'Organisation des Nations Unies avec l'appui du Gouvernement autrichien et du Groupe de partenaires institutionnels, a réuni ministres, hauts fonctionnaires, maires, organisations de la société civile et représentants du secteur privé, de milieux universitaires et d'organisations internationales afin qu'ils échangent les bonnes pratiques, les innovations et les stratégies qui améliorent la gouvernance et renforcent la confiance dans l'État. À cette occasion, d'éminents orateurs et intervenants ont fait part de leurs expériences et de leurs points de vue en sept sessions plénières et sept ateliers sur le développement des capacités. En outre, six réunions spéciales de parlementaires, de maires, de directeurs d'instituts d'administration publique, de commissaires électoraux et de réseaux d'administration publique se sont tenues la veille du Forum. Entre janvier 2006 et mai 2007 ont également été organisés, sur le thème « Réinventer l'État », huit forums régionaux préparatoires, dont les conclusions et recommandations ont été présentées au septième Forum mondial.

2. Nous, participants au septième Forum mondial « Réinventer l'État », organisé à Vienne (Autriche) du 26 au 29 juin 2007 sur le thème « Inspirer confiance dans l'État », exprimons notre gratitude au Secrétaire général, Ban Ki-moon, pour la préparation du Forum qui a été assurée avec succès par le Secrétariat de l'ONU. Nous nous félicitons de la contribution et de l'hospitalité du Gouvernement autrichien et savons également gré aux Gouvernements coréen, français et italien d'avoir soutenu l'organisation du Forum. En outre, nous exprimons de nouveau notre sincère reconnaissance aux membres du Groupe de partenaires institutionnels pour avoir organisé les ateliers sur le développement des capacités.

3. Le développement de la confiance dans l'État est aujourd'hui une préoccupation mondiale. Lorsque les peuples ne se sentent pas et ne voient pas leurs intérêts représentés par leurs dirigeants politiques et leurs gouvernements, la confiance et l'intérêt général du public en pâttissent. Lorsque l'action et les services de l'État ne répondent pas aux attentes des citoyens, une discordance peut apparaître et s'aviver dans le contexte de la mondialisation, entraînant méfiance et apathie.

4. Prenant acte des résultats des huit forums régionaux préparatoires organisés sur le thème « Réinventer l'État », nous reconnaissons qu'il n'y a pas de recette unique pour inspirer confiance dans l'État, mais qu'il convient d'adopter une approche globale. Si les principes d'un régime démocratique comme ceux de la transparence, de l'obligation de rendre des comptes et de la participation des citoyens sont universels, il existe différents moyens de les réaliser.

5. Conscients du fait que les femmes représentent plus de 50 % de la population et qu'elles jouent un rôle crucial dans tous les domaines de la vie, nous demandons

instamment que les préoccupations des femmes soient au centre de l'application générale des recommandations contenues dans la présente Déclaration.

6. C'est pourquoi, nous, participants au septième Forum mondial « Réinventer l'État », attirons l'attention sur la présente Déclaration. N'ayant pas été négocié avec tous les participants, le texte de la présente déclaration est dépourvu de toute valeur juridique et n'entraîne aucun engagement politique de la part des participants.

Recommandations : moyens d'inspirer confiance dans l'État

1. Garantir la légitimité de l'État

7. Afin de gagner la confiance des citoyens, l'État doit être légitime, juste et solide sur le plan institutionnel, et il doit aussi être perçu comme tel. Il tire sa légitimité du respect des droits fondamentaux de l'homme et de la Constitution, notamment de la séparation des pouvoirs exécutif et législatif et de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Les élections confèrent et contribuent à asseoir la légitimité politique, lorsqu'elles symbolisent et reflètent le choix général des citoyens. C'est pourquoi nous sommes d'avis que les États doivent poursuivre leurs efforts pour organiser des élections libres, justes et régulières. L'état de droit doit être respecté et garanti. Certes, nous insistons sur l'importance d'une relation constructive entre le parlement et le pouvoir exécutif pour renforcer la confiance, mais la légitimité procède d'une intelligence commune du rôle et des fonctions de l'État, ainsi que des rôles respectifs des différents acteurs socioéconomiques.

2. Faire de la prestation de services et de l'accès aux services une priorité

8. Le secteur public inspire la confiance dans l'État à travers des services fiables qui, non seulement contribuent à corriger les dysfonctionnement des marchés, mais aussi produisent de la « valeur publique » en instaurant équité et égalité et en créant du capital social. La confiance dans l'État dépend pour partie de la mesure dans laquelle celui-ci peut garantir aux citoyens un accès continu et adapté aux services de base qui leur sont nécessaires. Les services fournis à l'échelon local constituent souvent le premier point de contact des citoyens avec les mécanismes de l'État et ils influencent non seulement l'idée que ceux-ci se font de la capacité d'intervention de l'État, mais aussi leur perception de l'importance de la participation locale à la gouvernance de leurs communautés. C'est pourquoi nous recommandons aux États de s'employer en priorité à améliorer la prestation de services ainsi que l'accès à ces derniers, ce qui est particulièrement important pour les groupes marginalisés. En outre, nous recommandons que les services publics adoptent une optique axée sur le client, pour améliorer leur qualité et leur adéquation aux besoins du client. Les réactions des citoyens et leur participation active devraient être prises en compte dans les mécanismes de gouvernance.

3. Renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte pour combattre la corruption

9. Nous reconnaissons que la corruption est l'un des plus grands défis auxquels le monde est confronté. Lorsque des agents des secteurs privé et public sont impliqués, elle constitue une forme grave et destructrice d'abus de pouvoir. Pour que les

citoyens aient confiance dans l'État, les fonctionnaires, les élus et les autres personnes concernées doivent se comporter selon les normes éthiques les plus élevées et respecter la loi. Nous recommandons donc, outre l'adoption et l'application de mesures législatives et administratives nationales, une stricte adhésion à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Nous recommandons par ailleurs de renforcer la transparence des processus politiques, de garantir le droit à l'information, d'améliorer les mécanismes de mise en œuvre, de sensibiliser davantage le public et de consolider les institutions chargées de la lutte contre la corruption. Nous recommandons aussi que les organisations de la société civile jouent un rôle actif dans l'évaluation des politiques et dans les initiatives de lutte contre la corruption.

4. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

10. L'administration électronique offre un potentiel immense pour renforcer la transparence, promouvoir une plus grande participation des citoyens au processus politique et améliorer la qualité des décisions politiques et leur mise en œuvre. En outre, une gestion efficace des connaissances peut aider à renforcer les capacités du service public en favorisant une meilleure coordination avec le secteur public et entre les organismes publics, en améliorant l'efficacité, la prestation des services, du temps de réponse aux besoins des citoyens et l'efficacité des initiatives d'administration électronique. Face à l'évolution rapide des technologies, le risque d'un fossé numérique est très grand entre les pays et en leur sein. Nous encourageons la communauté internationale des donateurs à soutenir les programmes qui améliorent l'accès des pays en développement à l'infrastructure, aux connaissances et à la formation liées aux TIC. Nous soulignons en outre que les États doivent jouer un rôle de premier plan dans la protection de la sécurité des données et la garantie de la confidentialité, en montrant l'exemple et en prévoyant un cadre réglementaire pour renforcer la confiance dans l'environnement électronique.

5. Promouvoir une participation efficace de la société civile

11. Pour que la confiance dans les institutions publiques se développe, la société civile doit avoir toute latitude pour participer à la gouvernance en tant que partenaire à part entière. Un dialogue constructif avec les organisations de la société civile et une participation directe et régulière de ces organisations sont les moyens les plus directs et les plus efficaces d'instaurer la confiance et de faire confiance aux collectivités. La société civile promeut la confiance dans l'État parce qu'elle se présente comme un espace d'interaction constante entre l'État et la société. Les États devraient ménager à la société civile un espace politique suffisant pour qu'elle joue son rôle et contribue ainsi à instaurer la confiance sociale et politique. Nous recommandons de moderniser la législation régissant les activités de la société civile, de favoriser une plus grande participation des femmes aux activités économiques et à la prise de décisions politiques, de renforcer la participation du public à la planification et à la gestion des activités du secteur public, et encourageons une communication et un dialogue ouverts.

6. Mobiliser l'intérêt constructif de médias libres

12. Parce que pour une bonne partie le maintien de la confiance dépend des perceptions du public, vraies ou fausses, le rôle des médias dans la création de ces

perceptions s'est accru avec la révolution de l'information. Les États ont réagi en consacrant aux médias des ressources plus importantes et en demandant à leurs départements ministériels concernés d'y investir du temps. Mais dans bien des cas, beaucoup pourrait et devrait encore être fait pour que les médias apportent une attention positive à ce qui marche. Pour garantir la légitimité, il faut des médias libres et responsables qui favoriseront une plus grande participation des citoyens aux solutions politiques.

7. Rapprocher l'État des citoyens

13. La gouvernance locale est l'un des moyens les plus efficaces de réduire le fossé entre les citoyens, les représentants politiques et les administrateurs publics. En veillant à ce que les processus politiques soient au contact des citoyens et alimentés par eux, la décentralisation aide à ancrer la gouvernance démocratique en renforçant la légitimité de l'État, la notion de citoyenneté, la responsabilisation du citoyen et le service public. C'est pourquoi nous réaffirmons qu'il est nécessaire de reconnaître que les administrations infranationales sont les administrations publiques les plus proches des citoyens et que les moyens leur soient donnés de jouer le rôle de relais efficaces entre les citoyens et les pouvoirs publics. Pour rapprocher l'État des citoyens, nous recommandons de renforcer les administrations régionales et locales en leur transférant des pouvoirs et des ressources, de déconcentrer l'administration, de mettre au point des méthodes concernant l'obligation de rendre des comptes au niveau local, et d'institutionnaliser les processus participatifs locaux.

8. Favoriser les partenariats public-privé

14. Les partenariats public-privé, qui tirent parti des atouts et des ressources de chaque partenaire, peuvent améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes de développement. Pour que ces partenariats contribuent non pas à saper la confiance mais à la renforcer, des accords généraux de gouvernance sont nécessaires. Ils doivent préciser les priorités et les responsabilités de chaque partenaire, en reconnaissant les coûts et avantages sociaux. Nous sommes d'avis que les partenariats public-privé doivent être soumis à un contrôle public spécialisé.

9. Promouvoir des innovations dans la réforme du secteur public

15. Nous reconnaissons que la capacité qu'ont les États de gagner la confiance de leurs citoyens dépend de la mesure dans laquelle ces derniers sont capables de renforcer les capacités de leurs États. Cela signifie par exemple qu'il faut renforcer l'obligation de résultats en garantissant des compétences adéquates pour générer et allouer les recettes. Pour faciliter ce processus, nous recommandons que les États recourent à des stratégies incitatives qui récompensent les employés du secteur public qui introduisent avec succès des innovations positives pour le service public. Les innovations doivent porter essentiellement sur l'amélioration de la valeur publique. Nous soulignons en outre qu'il est important que les dirigeants insufflent une éthique du secteur public, assurent le plein accès des femmes aux postes élevés du secteur public, renforcent les valeurs communes et motivent les fonctionnaires. La gestion et la formation des ressources humaines sont des facteurs décisifs dans le renforcement des capacités des États.

10. Restaurer la confiance dans les pays en crise et les pays sortant d'un conflit

16. L'interaction entre la confiance sociale et la confiance politique est encore plus cruciale pour les pays en crise et les pays sortant d'un conflit. Les pays sortant d'un conflit se caractérisent par des bouleversements politiques et un processus intense de renforcement institutionnel. Il faut réformer les cadres juridiques, réintégrer les ex-combattants et promouvoir l'éducation civique. Dans ces circonstances, il va sans dire que la contribution des femmes au développement des collectivités est particulièrement importante. Il faut donc éliminer les barrières sociales et juridiques qui entravent la participation des femmes. Cela est également important pour les personnes handicapées. La réforme du secteur de la sécurité, la justice et la réconciliation, l'élaboration d'une constitution et la prévention des conflits grâce à une justice redistributive doivent se dérouler simultanément et en harmonie. S'il est extrêmement difficile d'établir de nouvelles institutions, il est encore plus difficile pour ces institutions de garantir leur légitimité et de bien fonctionner. Dans ce contexte, nous soulignons que les organismes d'aide internationale devraient adapter leur aide, d'une part, aux besoins spécifiques de chaque pays sortant d'un conflit. Un appui devrait être fourni à chaque étape du processus de transition et tous les principaux partenaires locaux devraient y contribuer.

Mesures de suivi

17. Nous demandons instamment aux partenaires internationaux de développement, notamment aux bailleurs de fonds bilatéraux et à l'Organisation des Nations Unies, d'accroître leur appui aux pays en développement pour qu'ils puissent renforcer leurs capacités dans les domaines de l'administration et de la gouvernance publiques.

18. Nous demandons en outre instamment que des mesures concrètes soient prises pour donner suite au septième Forum mondial. En particulier, nous recommandons, entre autres, que les mesures suivantes soient prises :

- a) Appuyer un réseau mondial des innovateurs pour échanger des idées et des données d'expérience, et pour servir d'observatoire;
- b) Appuyer les centres régionaux et mondiaux pour la gouvernance à partager les bonnes idées et à les étayer par tout document utile;
- c) Aider les instances régionales à formuler des stratégies de coopération régionale pour améliorer l'administration et la gouvernance publiques;
- d) Promouvoir la coopération et le dialogue Nord-Sud et Sud-Sud;
- e) Encourager les projets pilotes solidement établis dans les pays à essayer d'autres méthodes et approches pour promouvoir et renforcer une gouvernance démocratique et efficace;
- f) Faire porter au moins une catégorie du prix Champion du service public décerné par l'ONU sur les projets contribuant à renforcer la confiance des citoyens dans l'État; et
- g) Faire établir des documents de réflexion pour élaborer un cadre de principes de base de la confiance dans l'État.

19. Outre le réseau mondial des innovateurs et en parallèle avec lui, nous demandons aussi instamment l'organisation de tables rondes ministérielles qui se réuniront régulièrement pour passer en revue leurs expériences sur certaines questions ayant trait à la confiance et formuler des recommandations. Nous recommandons également des réunions analogues aux niveaux régional et national pour les administrateurs locaux. Enfin, nous recommandons en outre des tables rondes de parlementaires pour partager des pratiques novatrices et des modèles institutionnels.
